

Ville de
La Rochette



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Etaient présents :

M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT Mme Sylvie COUDRE, M. Jean-Louis BIANCO, M. Florent REGUILLO-LARA M. Olivier TOURNAFOND (arrivée à 22h12), Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Madame Anna OLLIVIER.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Alain SARTORI a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI.
M. Patrick PICARD a donné pouvoir à M. Michel PIERSON.
Mme Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ.
M. Olivier TOURNAFOND (arrivée à 22h12) a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD
Mme Zahra CHARRIER a donné pouvoir à Mme Michèle ILBERT.
M. Morgan EVENAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BONNARDEL

Absente excusée

Mme Dominique STOLTZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00, procède à l'appel et demande à Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018, avec les remarques de Monsieur Bonnardel page 4 « il y un an et demi » et sur le point 4, il convient de lire dans l'ensemble des débats qu'il s'agit d'une « révision du PLU ».

Par ailleurs, à la question de Monsieur Agisson quant à la réunion évoquée à la page 11, Monsieur le Maire précise que lors de la réunion de l'Amicale des Maires, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture a invité la commune à saisir par courrier la DDCS afin d'étudier la possibilité de décompter les logements CHRS du Rocheton en logements sociaux. Dans certaines conditions, 3 places pourraient compter pour un logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNE

.Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **APPROUVE, PAR 16 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes BAILLY-COMTE et OLLIVIER et Messieurs AGISSON et LAFAYE)**, le compte administratif – exercice 2017 qui donne le résultat suivant :

1 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

1.1 - INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, correspondant aux dépenses et recettes réalisées au cours de l'année :

Recettes = 1 082 170,04 €
Dépenses = - 956 849,92 €
Soit un excédent de **125 320,12 €**.

1.2 - FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, correspondant aux dépenses et recettes réalisées au cours de l'année :

Recettes = 4 171 907,15 €
Dépenses = - 4 108 030,00 €

Soit un excédent de **63 877,15 €**

1.3 - RÉSULTAT DES SECTIONS

Sur l'exercice 2017, le résultat cumulé des sections est de :

INVESTISSEMENT + 125 320,12 €
FONCTIONNEMENT + 63 877,15 €

TOTAL

+ 189 197,27 €

Pour le détail du compte administratif 2017 par chapitre budgétaire, voir le document joint en annexe.

2 - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET

Le résultat d'exécution du budget incorpore au résultat de l'année celui des sections à la clôture de l'exercice précédent.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	+ 1 096 376,82 €	0 €	+ 125 320,12 €	+ 1 221 696,94 €
Fonctionnement	+ 561 440,77 €	0 €	+ 63 877,15 €	+ 625 317,92 €
TOTAL	+ 1 657 817,59 €	0 €	+ 189 197,27 €	+ 1 847 014,86 €

Compte tenu de l'excédent global de l'exercice antérieur, le résultat total cumulé de l'exercice 2017 est un excédent de + 1 847 014,86 €.

POINT N°2 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **ARRÊTE**, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable visé et certifié par l'ordonnateur.
- **DÉCLARE** que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reprendre le solde soit **1 221 696,94 €** en report à la section d'investissement et de l'inscrire à la nature 001 (recette) sur l'exercice 2018.
- **DÉCIDE** de reprendre le solde soit **625 317,92 €** en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2018.

POINT N°4 : BILAN DES ACQUISITIONS DE BIENS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - Année 2017

Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, que les opérations immobilières suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2017 :
 - ♦ Acquisition immobilière des parcelles cadastrées AI 0001, AI 0002 et AI 003, bande de terrain dite « Allée Royale » - 75 avenue du Général Leclerc pour un montant de 4 236,00 € le 20 octobre 2017.
 - ♦ Cession immobilière de la parcelle cadastrée AK 125 – 41 allée du Bois Coulant pour un montant de 500,00 €, le 2 mars 2017.

POINT N°5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - Année 2018**Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire**

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter pour l'année 2018, les taux d'imposition de chacune des trois taxes directes locales comme suit :

- **Taxe d'habitation :** 12,62 %
- **Taxe foncière propriété bâtie :** 18,85 %
- **Taxe foncière propriété non bâtie :** 68,90 %.

**POINT N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE FEDER POUR LE PROJET DE
« CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE A LA ROCHETTE » - PROGRAMME ITI 2014-2020
MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2018-01-4 DU 16 JANVIER 2018**

Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

Article 1 : Accepte, à l'unanimité, de modifier la délibération 2018-01-4 du 6 janvier 2018.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement, présenté en hors taxes, ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montants en € HT	Financeurs	Montant en €	% du coût prévisionnel
Frais de conception : Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, publicité, panneaux de chantier	74 307,00 €	Fonds Européen FEDER	342 522,00 €	50 % du coût H.T.
Frais d'études : Etudes de sol, étude thermique, diagnostic amiante	2 700,00 €	Mairie de La Rochette	342 522,00 €	50% du coût H.T.
Dépenses de communication : Panneaux d'affichage, plaquette d'information	957,00 €			
Frais de travaux : Travaux de démolition, travaux de construction	607 080,00 €			
Coût total du projet HT	685 044,00 €	Total HT	685 044,00 €	

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

POINT N°7 : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES FRANCILIENNES TOUCHEES PAR LES INONDATIONS 2018

Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **DECIDE**, à l'unanimité, de programmer, à la suite des inondations, les travaux de remise en état du chemin de Halage suivants :

Opérations	Montant H.T	Taux maximum	Subvention
- Remise en état du chemin de Halage			
- Fourniture et pose de drains et réparation de fissures sur chaussée suite aux inondations Chemin de Halage	39 500,00 €	70 %	27 650,00 €

- **DIT** que le démarrage de ces travaux ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la décision du Conseil Régional ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

POINT N°8 : VOYAGE DES SENIORS – ANNÉE 2018- Fixation de la participation des personnes âgées et autorisation donnée au Maire de signer une convention et un contrat

Rapporteur : Monsieur Florent REGUILLO-LARA, Conseiller municipal délégué,

- **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'organiser, en faveur des retraités Rochettois, un séjour de 8 jours et 7 nuits à La Bresse, auprès du Village Vacances Le Pont du Metty, dans le cadre du programme Seniors en Vacances proposé par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances), pour un séjour devant se dérouler du samedi 15 au samedi 22 septembre 2018, pour un groupe de 30 personnes environ ;
- **FIXE** le montant de la réservation à 150 €, afin de s'assurer d'un nombre minimum de participants ;
- **DIT** que le paiement poura s'effectuer en une, deux ou trois fois ;
- **DIT** que la totalité du paiement devra être effectuée avant le départ du séjour ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article budgétaire 7066 du budget 2018 ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2018 à l'article 6042 pour le séjour et à l'article 6247 pour le transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

POINT N°9 : PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE -ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **FIXE, à l'unanimité**, le montant de la participation aux cours de danse et de musique pris par les enfants Rochettois, âgés de moins de 18 ans, dans les villes de Melun, Le Mée-sur-Seine et Vaux-le-Pénil à 40 % des sommes payées par les familles avec un plafond à 450 € par enfant maximum et par an pour l'année 2018-2019.
- **DIT** que le montant de la participation sera versé aux familles au vue d'une facture acquittée annuelle ou trimestrielle et d'un relevé d'identité bancaire.
- **PRECISE** que les dépenses afférentes ont été inscrites au budget primitif de l'année 2018 en section de fonctionnement à l'article 6554.

POINT N°10 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Bernard Watremez, Premier-Adjoint au Maire

- FIXE, à l'unanimité**, à compter du 1^{er} juin 2018 le montant de la participation aux frais de fonctionnement des salles communales conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire la possibilité d'accorder des dérogations permettant la mise à disposition gratuite conformément au Code général de la propriété des personnes publiques ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 des budgets 2018 et suivants.

MILLE CLUBS

**2 chèques de caution : 80 € pour le ménage + 120 € pour les dégradations
(suite à état des lieux entrant et état des lieux sortant)**

Jours	Avec repas		Réunions	
	Familles non domiciliées à La Rochette	Rochettois	Familles non domiciliées à La Rochette	Rochettois
Un jour en semaine (de 9h à 6h du matin le lendemain)	489 €	293 €	319 €	195 €
Samedi ou veille de fêtes (de 9h à 6h du matin)	750 €	452 €	365 €	293 €
Dimanche et fêtes (de 9h à 6h du matin)	597 €	360 €	386 €	236 €
Forfait week-end (de 9h le samedi à 6h du matin le lundi)	1 214 €	658 €	/	/

AUTRES SALLES

**2 chèques de caution : 80 € pour le ménage + 120 € pour les dégradations
(suite à état des lieux entrant et état des lieux sortant)**

Salles	Matinée	Journée	Soirée	Observations
Créneaux horaires	8 h 00 à 13 h 00 ou 13 h 00 à 20 h 00	8 h 00 à 20 h 00	18 h 00 à 24 h 00	
Salle Polyvalente du gymnase René Tabourot	504 €	823 €	544 €	
Salle de Judo du gymnase René Tabourot	149 €	246 €	190 €	
Salle Culturelle du gymnase René Tabourot	211 €	349 €	278 €	
Gymnase René Huard	160 €	319 €	-	

POINT N°11 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°1 DU 8 MARS 2018 MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 – GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DE LA FORMULE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **RAPPORTE**, à l'unanimité, la délibération n°1 du 8 mars 2018 relative à la maintenance éclairage public 2018–2022 – groupement de commande – choix de la formule.

POINT N°12 : MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDESM

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur Michel PIERSON adjoint au Maire en charge des finances, à signer ladite convention constitutive ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

POINT N°13 : BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2018 :

-	section de fonctionnement :	4 732 712,37 €
-	section d'investissement :	2 759 214,94 €
-	au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :	
-	section de fonctionnement :	4 732 712,37 €

Recettes :

- chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » = 625 317,92 € ,à l'unanimité,
- chapitre 013 « atténuations de charges » = 50 092,00 €à l'unanimité,
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 5 000,00 € à l'unanimité,
- chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » = 484 670,00 €à l'unanimité,
- chapitre 73 « impôts et taxes » = 2 828 586,00 € à l'unanimité,
- chapitre 74 « dotations et participations » = 664 964,00 €à l'unanimité,
- chapitre 75 « autres produits de gestion courante » = 65 000,00 € à l'unanimité,
- chapitre 76 « produits financiers » = 2,45 € à l'unanimité,
- chapitre 77 « produits exceptionnels » = 9 080,00 €à l'unanimité,

Dépenses :

- chapitre 011 « charges à caractère général » = 1 333 750,77 €4 abstentions (*Mmes BAILLY-COMTE et OLLIVIER et Messieurs LAFAYE et AGISSON*)
- chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » = 2 512 068,00 € à l'unanimité,
- chapitre 014 « atténuation de produits » = 47 137,00 €à l'unanimité,
- chapitre 022 « dépenses imprévues » = 51 711,00 €4 abstentions (*Mmes BAILLY-COMTE et OLLIVIER et Messieurs LAFAYE et AGISSON*)

- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » = 300 000,00 € à l'unanimité,
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 171 968,00 € à l'unanimité,
- chapitre 65 « autres charges de gestion courante » = 290 290,00 € à l'unanimité (*ne prennent pas part au vote Mmes FILIPPI, JEAMMET et Messieurs BIANCO, PICARD et SARTORI*)
- chapitre 66 « charges financières » = 20 187,60 € à l'unanimité,
- chapitre 67 « charges exceptionnelles » = 5 600,00 € à l'unanimité,

- section d'investissement : 2 759 214,94 €

Recettes :

- chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » = 1 221 696,94 € à l'unanimité,
- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » = 300 000,00 € à l'unanimité,
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 171 968,00 € à l'unanimité,
- chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » = 115 317,00 € à l'unanimité,
- chapitre 13 « subventions d'investissement » = 950 233,00 € à l'unanimité,

Dépenses :

- chapitre 020 « dépenses imprévues » = 50 000,00 € **4 abstentions** (*Mmes BAILLY-COMTE et OLLIVIER et Messieurs LAFAYE et AGISSON*)
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 5 000,00 € à l'unanimité,
- chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » = 99 672,28 € à l'unanimité,
- chapitre 20 « immobilisations incorporelles » = 50 392,40 € à l'unanimité,
- chapitre 204 « subventions d'équipements versées » = 33 695,00 € à l'unanimité,
- chapitre 21 « immobilisations corporelles » = 668 897,20 € à l'unanimité,
- chapitre 23 « immobilisations en cours » = 1 851 558,06 € à l'unanimité,

- *DIT* que le budget primitif de l'exercice 2018 est dressé par nature.

POINT N°14 : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017 - SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- *APPROUVE*, à l'unanimité, le compte administratif – exercice 2017 qui donne le résultat suivant :

1 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

A- FONCTIONNEMENT

RECETTES	DÉPENSES
146 317,42 €	83 120,65 €

Le résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement, correspondant aux dépenses et recettes réalisées au cours de l'année, fixe un excédent de **63 196,77 €**.

B- INVESTISSEMENT

RECETTES	DÉPENSES
134 581,04 €	261 524,60 €

Le résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement, correspondant aux dépenses et recettes réalisées au cours de l'année, fixe un déficit de **126 943,56 €**.

2 - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET

Le résultat d'exécution du budget incorpore au résultat de l'année 2017 celui des sections à la clôture de l'exercice précédent, soit celui de l'exercice 2016.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	+ 58 985,16 €	0 €	- 126 943,56 €	- 67 958,40 €
Fonctionnement	+ 81 556,52 €	0 €	+ 63 196,77 €	+ 144 753,29 €
TOTAL	+ 140 541,68 €	0 €	- 63 746,79 €	+ 76 794,89 €

Le résultat total cumulé de l'exercice 2017 est de **+ 76 794,89 €**.

POINT N°15 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017 – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- *ARRÊTE*, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable visé et certifié par l'ordonnateur ;

- **DÉCLARE** que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°16 : AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2017 - SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'inscrire au 1068 le besoin d'autofinancement soit la somme de **74 824,87 €** à la section d'investissement (recette) sur l'exercice 2018.

- **DÉCIDE** de reprendre le solde soit **67 958,40 €** en report à la section d'investissement et de l'inscrire à la nature 001 (dépense) sur l'exercice 2018.

- **DÉCIDE** de reprendre le solde soit **69 928,42 €** en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2018.

POINT N°17 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - Surtaxe au m³ d'eau – année 2018

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **FIXE**, à l'unanimité, à compter du 9 avril 2018 le montant de la surtaxe applicable au m³ d'eau consommée à **0,615€ HT**

POINT N°18 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR FINANCER LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2018

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

La commune de La Rochette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France, sise 5 place Gallieni, 77000 MELUN, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date du contrat, l'attribution d'un prêt :

- **Montant : 280 000 (deux cent quatre-vingt mille) euros**
- **Durée : 25 ans**
- **Taux d'intérêt : fixe à 1,84 %**
- **Amortissement : progressif à échéances constantes**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Base de calcul : 30/360**
- **Montant des échéances par an : 13 998,08 €**
- **Frais de dossier : 224 €**

Article 2 :

La Commune de La Rochette s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt. Il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POINT N°19 : BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Michel Pierson, Adjoint au Maire

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 :

-	section de fonctionnement :	186 149,42 €
-	section d'investissement :	580 614,68 €
-	au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :	
-	section de fonctionnement :	186 149,42 €

Recettes :

- chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » = 69 928,42 € à l'unanimité
- chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » = 115 100,00 € à l'unanimité
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 1 121,00 € à l'unanimité

Dépenses :

- chapitre 022 « dépenses imprévues » = 200,00 € à l'unanimité
- chapitre 011 « charges à caractère général » = 4 286,64 € à l'unanimité
- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » = 89 403,69 € à l'unanimité
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 69 472,50 € à l'unanimité
- chapitre 66 « charges financières » = 22 786,59 € à l'unanimité

- **section d'investissement :** **580 614,68 €**

Recettes :

- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » = 89 403,69 € à l'unanimité
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 69 472,50 € à l'unanimité
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » = 33 456,81 € à l'unanimité
- chapitre 10 « dotations, fonds diverses et réserves » = 74 824,87 € à l'unanimité
- chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » = 280 000,00 € à l'unanimité
- chapitre 27 « autres immobilisations financières » = 33 456,81 € à l'unanimité

Dépenses :

- chapitre 001 « solde d'exécution négatif reporté » = 67 958,40 € à l'unanimité
- chapitre 020 « dépenses imprévues » = 30 000,00 € à l'unanimité
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 1 121,00 € à l'unanimité
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » = 33 456,81 € à l'unanimité
- chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » = 40 527,00 € à l'unanimité
- chapitre 21 « immobilisations corporelles » = 407 551,47 € à l'unanimité

- *DIT* que le budget primitif de l'exercice 2018 est dressé par nature.

POINT N°20 : CREATION DE TROIS POSTES AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *DECIDE, à l'unanimité*, de créer trois postes à temps complet au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2018 :

- Filière : Animation
- Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
- Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : 4
 - o Nouvel effectif : 7

POINT N°21 : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, à l'unanimité, de créer un poste à temps complet au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2018 :

- Filière : Administrative
- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - o Ancien effectif : 1
 - o Nouvel effectif : 2

POINT N°22 : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *DECIDE, à l'unanimité*, de créer un poste à temps complet au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2018 :

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique,
- Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o Ancien effectif : 3
 - o Nouvel effectif : 4

POINT N°23 : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *DECIDE, à l'unanimité*, de créer un poste à temps complet au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2018 :

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique,

- Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : 5
 - o Nouvel effectif : 6

POINT N°24 : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SUITE A REUSSITE A CONCOURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DECIDE, à l'unanimité**, de créer un poste à temps complet au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2018 :

- Filière : Animation
- Cadre d'emploi : Animateur
- Grade : Animateur principal de 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : 0
 - o Nouvel effectif : 1

POINT N°25 : CREATION DE POSTES LIEE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DECIDE, à l'unanimité**, de créer deux postes non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique pour accroissement saisonnier à raison de 2 semaines chacun durant la période estivale.

POINT N°26 : CREATION DE POSTE LIEE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DECIDE, à l'unanimité**, de créer un poste non permanent à temps complet au grade d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier, à raison de deux semaines durant la période estivale.

POINT N°27 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **FIXE, à l'unanimité**, à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **FIXE** à 3 le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant au moins 50 agents ;
- **PRECISE** que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 de 67 agents est composé de 51 femmes et de 16 hommes soit 76,12% de femmes et 23,88% d'hommes.
- **DECIDE** de permettre aux membres du Comité Technique de recueillir les demandes à analyser et à ne pas les recueillir dans les cas où il n'est pas compétent pour émettre un avis.

POINT N°28 : Tarification des prestations périscolaires, de la restauration municipale et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, applicable au 3 septembre 2018

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- **DETERMINE, à l'unanimité**, la grille des tranches de revenu suivante, appliquée aux familles sur la base de l'avis d'imposition sur les personnes physiques de l'année N-1, revenu fiscal de référence :

Tranche de revenus 1	De 0 € à 1 067,00 euros
Tranche de revenus 2	De 1 067,01 € à 1 980,00 euros
Tranche de revenus 3	De 1 980,01 € à 3 049,00 euros
Tranche de revenus 4	De 3 049,01 € et plus

- **APPROUVE** la participation des familles aux prestations suivantes, à compter du 3 septembre 2018 :

1- Restauration Scolaire

(Lundis, mardis, jeudis et vendredis)

1-1 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

Prix du repas

Tranche de revenus 1	2.82 €
Tranche de revenus 2	3.13 €
Tranche de revenus 3	3.60 €
Tranche de revenus 4	4.11 €

1-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix du repas
Tranche de revenus 1	3.60 €
Tranche de revenus 2	4.11 €
Tranche de revenus 3	4.67 €
Tranche de revenus 4	5.40 €

1-3 Tarifs occasionnels restauration scolaire par jour et par enfant :

- 7.19 euros pour les familles rochettoises
- 9.36 euros pour les familles non rochettoises

1-4 Tarif du panier repas :

Sur signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) liés à des allergies alimentaires et sur la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, le prix du repas au restaurant scolaire sera facturé : 2.82 €.

2 - Accueil pré scolaire maternel et élémentaire

2-1 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

	Prix pour un matin 7h30-8h30
Tranche de revenus 1	1.02 €
Tranche de revenus 2	1.23 €
Tranche de revenus 3	1.34 €
Tranche de revenus 4	1.54 €

2-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix pour un matin 7h30-8h30
Tranche de revenus 1	1.33 €
Tranche de revenus 2	1.59 €
Tranche de revenus 3	1.75 €
Tranche de revenus 4	2.00 €

2-3 Tarif occasionnel pré scolaire par jour et par enfant :

- Prix pour un matin : 4.62 € pour les familles rochettoises
- Prix pour un matin : 6.01 € pour les familles non rochettoises

3 – Accueil post scolaire maternel

3-1 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

	Prix pour un soir 16h30 – 19h00
Tranche de revenus 1	2.57 €
Tranche de revenus 2	3.08 €
Tranche de revenus 3	3.34 €
Tranche de revenus 4	3.86 €

3-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix pour un soir 16h30 – 19h00
Tranche de revenus 1	3.34 €
Tranche de revenus 2	4.00 €
Tranche de revenus 3	4.37 €
Tranche de revenus 4	5.03 €

3-3 Tarif occasionnel post scolaire par jour et par enfant :

- Prix pour un soir : 11.57 € pour les familles rochettoises
- Prix pour un soir : 15.00 € pour les familles non rochettoises

4- Etude surveillée pour les élèves élémentaires

4-1 Tarif par enfant et par jour pour les familles rochettoises

	Prix par étude surveillée
Tranche de revenus 1	2.05 €
Tranche de revenus 2	2.47 €
Tranche de revenus 3	2.67 €
Tranche de revenus 4	3.08 €

4- 2 Tarif par enfant et par jour pour les familles non rochettoises

	Prix par étude surveillée
Tranche de revenus 1	2.67 €
Tranche de revenus 2	3.24 €
Tranche de revenus 3	3.50 €
Tranche de revenus 4	4.00 €

4-3 Tarif occasionnel étude surveillée par jour et par enfant :

- 9.25 euros pour les familles rochettoises
- 12.34 euros pour les familles non rochettoises

5- Accueil en post-étude pour les élèves élémentaires

5-1 Tarif par jour et par enfant pour les familles rochettoises

	Prix par post-étude
Tranche de revenus 1	1.02 €
Tranche de revenus 2	1.23 €
Tranche de revenus 3	1.34 €
Tranche de revenus 4	1.54 €

5-2 Tarif par jour et par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix par post-étude
Tranche de revenus 1	1.33 €
Tranche de revenus 2	1.59 €
Tranche de revenus 3	1.75 €
Tranche de revenus 4	2.00 €

5-3 Tarif occasionnel post-étude par jour et par enfant :

- 4.62 euros pour les familles rochettoises
- 6.01 euros pour les familles non rochettoises

6- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredis, petites et grandes vacances scolaires)

Pour les vacances scolaires, inscription obligatoire sur 5 jours, au minimum un mois avant la période.

L'accueil de loisirs est fermé durant les vacances de Noël.

Restauration comprise dans les tarifs.

6-1 -En journée complète pour les familles rochettoises

	TARIF 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	6.94 €	5.91 €	4.88 €
Tranche de revenus 2	9.71 €	8.27 €	6.84 €
Tranche de revenus 3	13.78 €	11.77 €	9.71 €
Tranche de revenus 4	18.30 €	15.42 €	12.75 €

6-2 -En demi-journée pour les familles rochettoises

	TARIF 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs

		loisirs	
Tranche de revenus 1	5.91 €	4.88 €	3.86 €
Tranche de revenus 2	8.69 €	7.25 €	5.81 €
Tranche de revenus 3	12.75 €	10.75 €	8.69 €
Tranche de revenus 4	17.27 €	14.39 €	11.72 €

6-3 -En journée complète pour les familles non rochettoises

	Tarif 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	9.05 €	7.71 €	6.38 €
Tranche de revenus 2	12.65 €	10.75 €	8.95 €
Tranche de revenus 3	17.94 €	15.32 €	12.65 €
Tranche de revenus 4	23.81 €	20.05 €	16.61 €

6-4 -En demi-journée pour les familles non rochettoises

	Tarif 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	7.71 €	6.37 €	5.03 €
Tranche de revenus 2	11.30 €	9.46 €	7.56 €
Tranche de revenus 3	16.61 €	13.99 €	11.30 €
Tranche de revenus 4	22.47 €	18.72 €	15.27 €

- *DIT* que les prestations pour les familles ne fournissant pas les justificatifs demandés seront facturées sur la base de la tranche de revenus 4.

POINT N°29 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « L'ESCARGOT »

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- *APPROUVE*, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement « L'Escargot » ;
- *DIT* que ce règlement sera applicable à partir du 03 septembre 2018.

POINT N°30 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ETUDES SURVEILLEES

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- *APPROUVE*, à l'unanimité, le règlement intérieur des études surveillées;
- *DIT* que ce règlement sera applicable à partir du 03 septembre 2018.

POINT N°31 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- *APPROUVE*, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'accueil périscolaire ;
- *DIT* que ce règlement sera applicable à partir du 03 septembre 2018.

POINT N°32 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- *APPROUVE*, à l'unanimité, le règlement intérieur du restaurant scolaire ;
- *DIT* que ce règlement sera applicable à partir du 03 septembre 2018.

POINT N°33 : Modification du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Les premiers pas »

Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- *ADOPTE*, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement de la structure multi accueil « Les Premiers pas »

POINT N°34 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT - EXTENSION DU PERIMETRE DES ACTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *APPROUVE, à l'unanimité*, l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes, soumis au contrôle de légalité, afin d'y inclure les actes concernant les marchés publics et tous les documents de commande publique ;
- *DECIDE* que cet avenant sera applicable à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POINT N°35 : PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDID) - AVIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

- *EMET un avis favorable*. au Projet Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) approuvé le 5 février 2018 par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Melun Val de Seine.

INFORMATIONS GENERALES

- * **Samedi 14 avril à 10h** : Bébé lecteurs à la Bibliothèque.
- * **Du 5 au 13 mai** : exposition de peintures « Terres de femme » d'Anne-Marie Audren, à l'espace culturel Rosa-Bonheur. Entrée gratuite.
- * **Vendredi 25 mai** : fête des voisins à 19h00 parking de la Mairie
- * **Du 9 au 16 juin** : exposition photo « Photos de notre région » du club photos de La Rochette, à l'espace culturel Rosa-Bonheur. Entrée gratuite.
- * **Vendredi 22 juin à partir de 19h30** : fête de la musique, sous la halle du Marché.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 23h15